

ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2009

DECEMBRE 2010

Directeur Général, Directeur de publication**Babakar FALL**

Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Alhousseynou SARR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Cheikh Tidiane NDIAYE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration et des Finances	Dame DIA
Coordonnateur de la Cellule de Programmation, de Coopération et de Coopération Internationale	Bineta Mbow GUISSÉ

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Hamidou BA, Abdoulaye TALL, Mamadou BAH, Baba NDIAYE,
Oumy DIOP, Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE

COMITE DE REDACTION

0. PRESENTATION DU PAYS	Hamidou BA
1. DEMOGRAPHIE	Fatou Bintou Niang CAMARA
2. EDUCATION	Djibril NDOYE & Samba NDIAYE
3. EMPLOI	Macoumba DIOUF & Marième FALL
4. SANTE	Nalar K. Serge MANEL & Atoumane FALL
5. JUSTICE	Assane THIOUNE
6. ASSISTANCE SOCIALE	Djibril NDOYE
7. AGRICULTURE	Moussa THIAM
8. ENVIRONNEMENT	Mamadou FAYE
9. ELEVAGE	Mamadou WONE
10. PECHE MARITIME	Astou DAKONO
11. TRANSPORT	Oumy DIOP
12. TOURISME	Adama SECK
13. BTP	Adama SECK
14. IHPI	Maxime NAGNONHOU
15. INSTITUTIONS FINANCIERES	Amar SECK
16. COMMERCE EXTERIEUR	Daouda BALLE
17. COMPTES ECONOMIQUES	Ngalgou KANE
18. PRIX	Baba NDIAYE
19. FINANCES PUBLIQUES	Abou AW

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

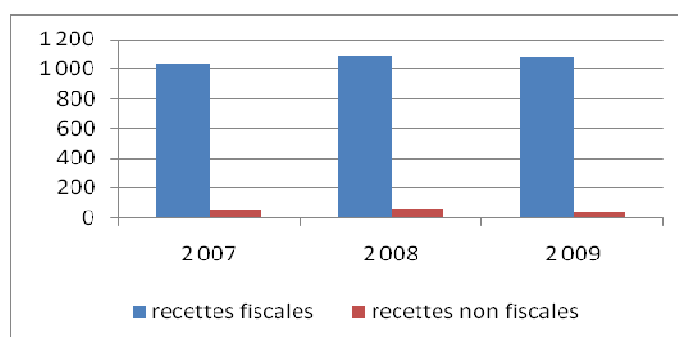
Introduction

La gestion budgétaire de l'année 2009 a été caractérisée par une accentuation du déficit budgétaire global, en dépit des efforts consentis dans le cadre de l'assainissement des finances publiques, avec une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement. Le déficit budgétaire base ordonnancement (dons compris) est ainsi passé de 273,6 milliards FCFA en 2008 (4,6% du PIB) à 303,6 milliards FCFA en 2009 (5,0% du PIB), soit une augmentation de 30,0 milliards FCFA, en liaison avec la baisse des recettes budgétaires et l'accroissement des dépenses en capital sur ressources internes.

XIX.1. LES RECETTES BUDGETAIRES⁴⁹

Les recettes budgétaires totales recouvrées se sont établies à 1 121,9 milliards FCFA contre 1 152,1 milliards FCFA en 2008, soit une baisse de 30,2 milliards FCFA (-2,6%). Ce repli est essentiellement imputable aux diminutions des recettes non fiscales (27,6 milliards FCFA). En terme relatifs, la part des recettes non fiscales dans les recettes budgétaires a nettement baissé, passant de 5,6% en 2008 à 3,3% en 2009. En outre, les recettes fiscales (96,7% des recettes totales), ont aussi régressé de 2,6 milliards FCFA en 2009.

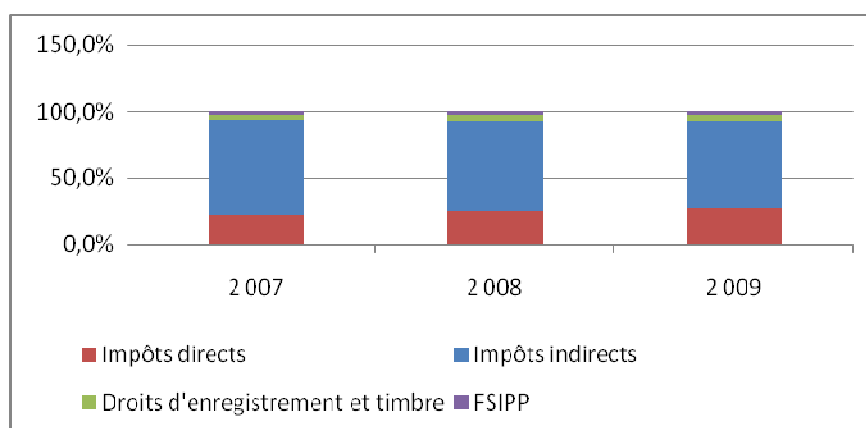
Graphique 19. 1 : Evolution des recettes budgétaires (milliards FCFA)



XIX.1.1. LES RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales totales recouvrées en 2009 s'élèvent à 1 084,6 milliards FCFA contre 1 087,2 milliards FCFA en 2008, diminuant ainsi de 0,2%. Elles sont composées de 26,3% d'impôts directs, 66,6% d'impôts indirects, 4,2% de droits d'enregistrement et de timbre et 2,9% des recettes du fonds de sécurisation des importations des produits pétroliers (FSIPP).

Graphique 19. 2 : Structure des recettes fiscales en milliards de FCFA



⁴⁹ Le tableau 19.2 de l'annexe présente la décomposition détaillée des recettes budgétaires.

XIX.1.1.1. Les impôts directs

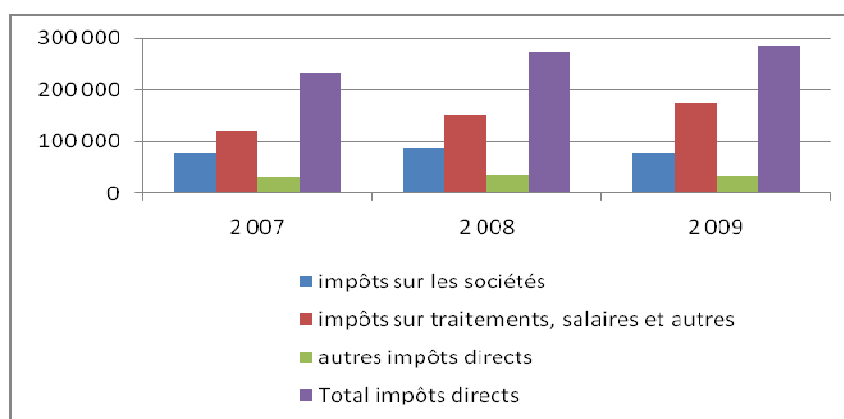
Les impôts directs se sont chiffrés à 285,1 milliards FCFA en 2009 contre 272,8 milliards FCFA en 2008, soit une hausse de 4,5% contre 17,7% en 2008. Ils sont composés principalement de l'impôt sur les sociétés (27,4%) et de l'impôt sur les traitements, salaires et autres (60,9%).

Après une progression de 10,1% en 2008, l'impôt sur les sociétés est passé de 86,7 milliards FCFA en 2008 à 78,0 milliards FCFA en 2009, soit une diminution de 10,0% qui découlerait du ralentissement de l'activité économique.

Les autres impôts directs qui comprennent, l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM), la Contribution Forfaitaire à la Charge de l'Employeur (CFCE) et la Taxe sur la plus value immobilière ont enregistré une baisse de 3,7% en 2009. Ce recul est imputable à la régression de l'IRVM, qui est passé de 23,4 milliards FCFA en 2008 à 21,7 milliards FCFA en 2009.

Toutefois, l'accroissement de 14,7% des impôts sur les traitements, salaires et autres (151,3 milliards FCFA en 2008 et 173,6 milliards FCFA en 2009) a permis de relever le niveau global des impôts directs entre 2008 et 2009.

Graphique 19. 3 : Evolution des impôts directs (en milliards FCFA)



XIX.1.1.2. Les impôts indirects

En 2009, les impôts indirects ont diminué de 1,8%, ressortissant à 722,5 milliards FCFA contre 736,0 milliards FCFA en 2008, du fait des baisses de la TVA intérieure sur le pétrole (-53,9%) et des droits de douanes y compris la TVA à l'import (-10,0%). Cette situation découle respectivement des diminutions de la production de pétrole raffiné et des importations de biens (en valeur).

Après avoir doublé en 2008, la TVA intérieure sur le pétrole s'est stabilisée à 14,2 milliards FCFA en 2009 contre 30,8 milliards FCFA en 2008.

S'agissant de la TVA à l'import, elle est ressortie à 222,8 milliards FCFA en 2009, après 239,5 milliards FCFA en 2008, soit une baisse de 6,5%.

Au titre des droits de douanes (hors TVA), le montant recouvré a diminué de 14,4% pour s'établir à 163,8 milliards FCFA en 2009, après avoir atteint 190,1 milliards FCFA en 2008. Toutefois, les droits de porte sur le pétrole ont connu une légère hausse en passant de 12,4 milliards FCFA en 2008 à 13,4 milliards FCFA en 2009.

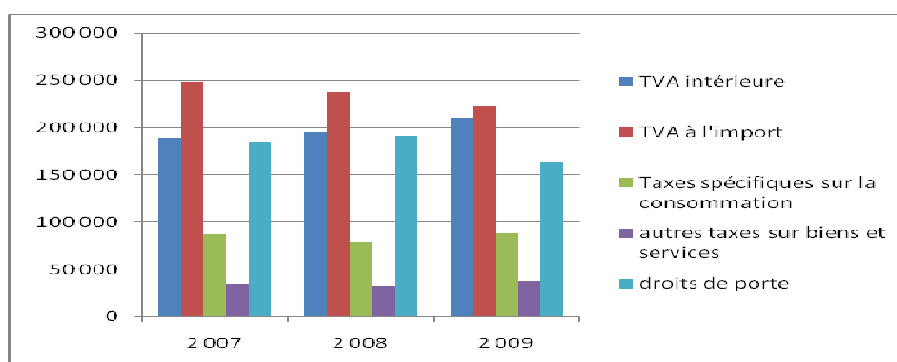
Les baisses, ci-dessous mentionnées, ont été atténuées par les progressions sensibles de la TVA intérieure hors pétrole, des taxes spécifiques sur la consommation et des autres taxes sur biens et services intérieurs (taxes sur les opérations bancaires, taxes sur les contrats d'assurance et taxes sur les véhicules).

La TVA intérieure hors pétrole est passée de 164,3 milliards FCFA en 2008 à 195,8 milliards FCFA en 2009, soit une hausse de 19,2%.

Quant aux taxes spécifiques sur la consommation, elles ont connu une évolution de 12,3%, en liaison avec le regain des droits d'accises sur le pétrole (8,4%) et sur la consommation hors pétrole (28,7%). Les taxes spécifiques sur le pétrole, qui constituent la part la plus importante, sont passées de 64,0 milliards FCFA en 2008 à 69,4 milliards FCFA en 2009.

En ce qui concerne les autres taxes intérieures sur biens et services, elles ont évolué à la hausse de 15,2% du fait essentiellement de la Taxe sur les Opérations Bancaires (TOB). La TOB s'est chiffrée à 28,5 milliards FCFA en 2009, après 23,2 milliards FCFA en 2008, soit une hausse de 5,4 milliards qui s'explique par le dynamisme du secteur bancaire.

Graphique 19. 4 : Evolution des impôts indirects (en milliards FCFA)



Par ailleurs, le fonds de sécurisation des importations des produits pétroliers (FSIPP) a enregistré une baisse en 2009 pour s'établir à 31,9 milliards FCFA en 2009 contre 33,4 milliards FCFA en 2008.

XIX.1.1.3. Les droits d'enregistrement et de timbre

Les droits d'enregistrements et de timbre sont chiffrés à 45,1 milliards FCFA en 2009 contre 45,7 milliards FCFA en 2008, soit un repli de 1,3%. Ils sont composés de droits d'enregistrement et d'hypothèque (73,6%) et de timbre (26,4%).

XIX.1.2. LES RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales, dont la part dans les recettes totales est de 3,3%, ont diminué de 42,3% en 2009, pour s'établir à 37,3 milliards FCFA. Cette baisse provient principalement des dividendes et produits financiers qui sont passés de 55,6 milliards FCFA en 2008 à 37,3 milliards FCFA en 2009.

XIX.1.3. LES DONS

Les dons sont chiffrés à 182,3 milliards FCFA en 2009 contre 139,7 milliards FCFA en 2008, soit une progression de 30,5% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation résulte principalement de l'accroissement de 34,5% des dons en capital qui se sont établis à 136,2 milliards FCFA en 2008. Les dons budgétaires ont également enregistré une hausse de 20,1% en passant de 38,4 milliards FCFA en 2008 à 46,1 milliards FCFA en 2009.

XIX.2. LES DEPENSES BUDGETAIRES⁵⁰

L'exercice budgétaire de l'année 2009 a été marqué par une décélération des dépenses publiques. Evaluées à 1 578,5 milliards FCFA en 2008, les dépenses totales et prêts nets ont augmenté de 2,8% en 2009 (contre 10,0% l'année précédente), pour se situer à 1 623,2 milliards FCFA. Cette évolution est imputable à la compression de certaines dépenses courantes consécutive à la suppression des subventions accordées sur les produits alimentaires et à la réduction de celles sur les produits énergétiques pour faire face à la hausse des prix des denrées de première nécessité. En revanche, la progression des dépenses en capital a été quasi stable par rapport à l'année précédente (5,5% en 2009 contre 5,2% en 2008).

⁵⁰ Le tableau 19.1 de l'annexe présente la décomposition détaillée des dépenses budgétaires.

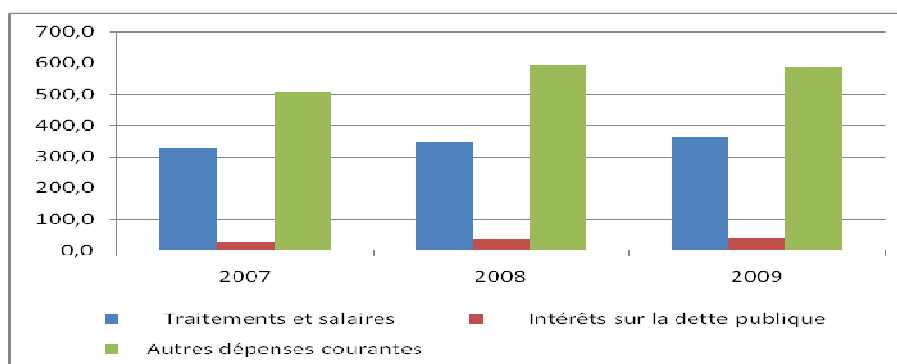
XIX.2.1. LES DEPENSES COURANTES

Les dépenses courantes ont progressé de 1,4% en 2009 contre une hausse de 13,2% en 2008 pour s'établir à 992,7 milliards FCFA.

Les dépenses de personnel, qui s'élèvent à 364,4 milliards FCFA en 2009, ont augmenté de 4,9% contre 5,8% en 2008. En outre, il est noté un recul des intérêts payés sur la dette publique de 6,8% après une hausse de 32,6% en 2008. Ce repli pourrait résulter de la baisse des concours des banques commerciales à l'Etat en 2008 qui étaient estimés à 7,9 milliards FCFA contre 101,4 milliards FCFA en 2007.

Les autres dépenses courantes, évaluées à 587,2 milliards FCFA en 2009, ont reculé de près de 1% contre une hausse de 16,8% un an auparavant. Ce recul découle de la baisse des transferts et subventions, sous les effets combinés de l'arrêt des subventions sur les produits alimentaires et la suppression progressive des transferts et subventions au profit du secteur énergétique. Ces dernières sont passées de 69,7 milliards FCFA en 2008 à 33,3 milliards FCFA en 2009.

Graphique 19. 5 : Evolution des dépenses courantes (milliards FCFA)



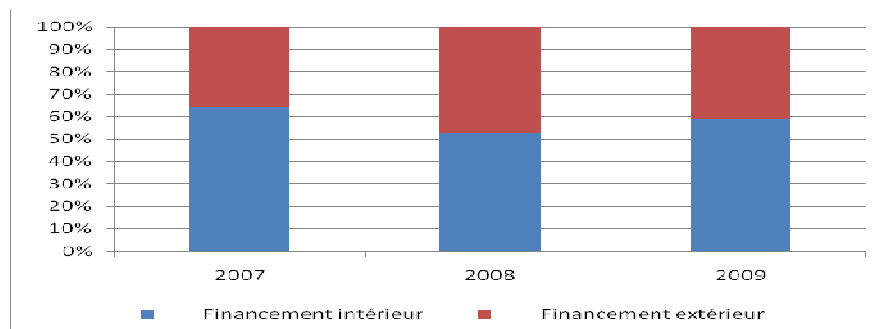
XIX.2.2. LES DEPENSES EN CAPITAL

Les dépenses en capital ont augmenté de 5,5% en 2009 pour atteindre 627,3 milliards de FCFA en 2009, sous l'effet d'un accroissement des dépenses sur ressources internes. Celles-ci ont progressé de 17,5%, passant de 314,2 milliards FCFA en 2008 à 369,3 milliards FCFA en 2009 dont 60,1 milliards FCFA financés sur ressources PPTE⁵¹ et IADM⁵². En revanche, les dépenses en capital sur ressources extérieures ont baissé de 8,0% pour se situer à 258,1 milliards FCFA en 2009. La diminution des dépenses en capital sur ressources extérieures se traduit par la baisse des tirages sur prêts projets, qui sont passés de 191,7 milliards FCFA en 2008 à 127,9 milliards FCFA en 2009 (voir ci-après).

⁵¹ Pays pauvres très endettés (PPTE)

⁵² Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)

Graphique 19. 6 : Structure des dépenses en capital (milliards FCFA)



XIX.3. LE FINANCEMENT DU DEFICIT BUDGETAIRE⁵³

Globalement, le déficit budgétaire base ordonnancement (dons compris) est estimé à 303,6 milliards FCFA, équivalent au besoin de financement de l'Etat pour la gestion 2009. Ce besoin est financé à hauteur de 80,5% sur ressources extérieures.

Le financement extérieur net a été évalué à 244,5 milliards FCFA en 2009 contre 222,9 milliards en 2008, soit une hausse de 9,7%, en raison de nouveaux emprunts non concessionnels de 87,0 milliards FCFA, effectués pour les travaux de l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio. En outre, l'assistance PPTe a augmenté de 26,4% en 2009 pour s'établir à 20,1 milliards FCFA contre 15,9 milliards FCFA en 2008. En revanche, après une augmentation significative en 2008 (de 149,1 milliards FCFA en 2007 à 261,9 milliards en 2008 FCFA), les tirages ont connu une baisse de 30% s'établissant à 183,3 milliards FCFA en 2009.

Au titre du financement intérieur, les ressources mobilisées ont plus que triplé en 2009 pour se chiffrer à 109,8 milliards FCFA, après 42,2 milliards FCFA en 2008. Cette évolution significative résulte de l'accroissement des concours de la BCEAO qui sont passés de 10,3 milliards FCFA en 2008 à 118,4 milliards FCFA en 2009, en raison de la mise à disposition du Sénégal, conformément aux conclusions du sommet du G20, de la contre-valeur en franc CFA de l'allocation de Droits de tirage spéciaux (voir encadré), pour un montant de 85,7 milliards FCFA.

Les Droits de tirages spéciaux (DTS) est un actif de réserve international, créé en 1969 par le FMI pour compléter les réserves de change officielles de ses pays membres. Sa valeur est basée sur un panier de quatre grandes devises (dollar États-Unis, euro, yen japonais et la livre sterling). Les DTS peuvent être échangés contre des devises librement utilisables. La valeur représente la somme de la part de chacune des quatre monnaies dont se compose le DTS, exprimée en dollars États-Unis et calculée sur la base du taux de change coté à midi chaque jour sur le marché de Londres. La contre-valeur du DTS en dollars États-Unis est affichée quotidiennement sur le site Internet du FMI.

⁵³ Le tableau 1 de l'annexe présente la décomposition détaillée du financement du déficit budgétaire.

En vertu de ses Statuts, le FMI peut allouer des DTS aux pays membres en proportion de leurs quotes-parts respectives. La BCEAO, au titre d'agent financier des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMO) auprès du FMI, comptabilise les DTS qui leur sont alloués.

En sus des concours de la BCEAO, le Sénégal s'est engagé auprès du secteur non bancaire pour 40,9 milliards FCFA en 2009 contre 85,2 milliards FCFA en 2008.

XIX.4. LES PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA GESTION BUDGETAIRE

La pression fiscale s'est établie à 18,0% en 2009 contre 18,3% en 2008, en raison de la contreperformance du recouvrement des recettes. Toutefois, elle respecte le seuil de 17,0% fixé par la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) dans le cadre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre ses Etats membres.

Le ratio masse salariale sur recettes fiscales est passé de 32,0% en 2008 à 33,6% en 2009 du fait de la baisse des recettes fiscales (-0,2%). Cependant, il reste légèrement en dessous du plafond, fixé dans le Pacte sus visé, de 35,0%.

Le déficit budgétaire base ordonnancement (dons compris), exprimant le besoin de financement de l'Etat, s'est aggravé à 5,0% du PIB contre 4,6% en 2008 en raison de l'augmentation des dépenses (2,8%) et de la diminution des recettes budgétaires (-2,6%).

Le déficit budgétaire de base, y compris les dépenses PPTE et IADM et les coûts temporaires des réformes structurelles (CTRS) est évalué à 237,8 milliards FCFA en 2009 contre 133,6 milliards FCFA en 2008, soit une augmentation de 77,6%. Ainsi, ce solde, rapporté au PIB, s'est nettement aggravé à 3,9% du PIB contre 2,2% un an plus tôt. Le déficit hors PPTE, IADM et CTRS est passé de 0,8% en 2008 à 2,8% en 2009. Ce déficit budgétaire de base traduit le fait que les recettes de l'Etat, même si leur niveau de recouvrement est satisfaisant, n'ont pas été suffisantes pour couvrir l'ensemble des dépenses courantes et en capital sur ressources internes.

En matière d'investissement, le ratio dépenses en capital financées sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales s'est sensiblement amélioré pour s'établir à 34,0% contre 28,9% en 2008. Par conséquent, il reste au dessus du plancher communautaire de 20,0%, traduisant ainsi l'effort soutenu de l'Etat en termes d'investissements sur ressources propres.